

**Direction
départementale
des territoires
et de la mer
du Var**

Service Agriculture et Forêt

Mission Défrichement

Affaire suivie par :

Régine POZET

Téléphone 04 94 46 81 94

Courriel : regine.pozet@var.gouv.fr

Toulon, le **30 OCT. 2019**

**Monsieur le Président
de
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
SUD SAINTE BAUME
139 avenue Henri Jansoulin
83740 LA CADIERE D'AZUR**

Lettre en recommandé avec AR : 1A 165 198 3552 1

Monsieur le Président,

En application des articles L 122-1 et R 122-7 du code de l'environnement, j'ai l'honneur de vous transmettre, pour avis de la communauté d'agglomération, le dossier sur le projet d'une création d'un programme mixte d'habitat, soumis à autorisation de défrichement, situé sur la commune de LA CADIERE D'AZUR (lieu-dit LA BARBARIE EST).

Le dossier ci-joint (*de USB*) comprend :

- le dossier de demande d'autorisation de défrichement
- l'étude d'impact
- l'étude des incidences NATURA 2000

Selon l'article R122-7 II du code de l'environnement, la formulation de l'avis de la communauté de communes interviendra dans les deux mois suivant la date de réception de ce dossier.

Cet avis ou l'information relative à l'absence d'observations émises dans le délai fixé sera mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture, joint au dossier d'enquête publique et transmis au maître d'ouvrage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

L'adjoint au chef du Service Agriculture et Forêt



Gildas REYTER